
Présences :	Marjolaine Beaudry Béatrice Bourgeois Patrick Brûlé David Cousineau, président Mathieu Dufresne Jonathan Fontaine Stéphanie Gilbert Pierre Heynemand Odile Lamarche Pascale Lapointe-Manseau Alex Laviolette Moar Éric Ouimet, vice-président Marie-Lou Racine Julie Riopel Jonathan Tremblay Stéphany Trudeau
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invitée :	Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications

Étant donné les mesures de prévention actuelles, la séance est tenue sans la présence du public. Par conséquent, les décisions qui découleront de ladite séance seront publiées ultérieurement (décret no 102-2021 du 5 février 2021).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 41.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2021-03-16-044

IL EST PROPOSÉ par madame Pascale Lapointe-Manseau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné les mesures de prévention actuelles, les séances du conseil d'administration sont tenues sans public (décret numéro 102-2021).

Néanmoins, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions au conseil d'administration par courriel au sg@cssamares.qc.ca afin qu'il puisse y répondre, conformément à l'article 168 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Personne n'a souhaité transmettre de questions.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Dossiers de décision

4.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2021

CA 2021-03-16-045

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2021.

4.1.2. Reddition de compte de la Direction générale

CA 2021-03-16-046

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Gilbert et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte de la Direction générale pour la période du 15 février au 7 mars 2021.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement.

6. ORGANISATION SCOLAIRE ET TRANSPORT

6.1. Actes d'établissement – Année scolaire 2021-2022

CONSIDÉRANT l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 100 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé;

CONSIDÉRANT le choix du nom « école primaire à l'Unisson » attribué au regroupement de l'école Notre-Dame-de-Fatima et l'école des Explorateurs de la municipalité de Sainte-Julienne;

CA 2021-03-16-047

IL EST PROPOSÉ par madame Marjolaine Beaudry et résolu unanimement :

D'ADOPTER le document, tel que déposé en annexe.

6.2. Plan triennal 2021-2024 de répartition et de destination des immeubles – Année scolaire 2021-2022

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour le Centre de services scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, tel que stipulé à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé;

CA 2021-03-16-048

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Heynemand et résolu unanimement :

D'ADOPTER le document, tel que déposé en annexe.

7. RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1. Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires – Année 2021-2022

Madame Alex Laviolette Moar est absente de 20 h 02 à 20 h 08.

CONSIDÉRANT l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP ») qui prévoit que le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette concertation, des recommandations portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant, doivent être présentées par la Direction générale ou tout autre membre désigné par le comité au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des différents comités, particulièrement celui identifié à l'article 275 de la LIP;

CA 2021-03-16-049

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le document « Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires – Année 2021-2022 » tel que déposé.

Le vote est demandé par monsieur David Cousineau :

Pour :	10
Contre :	2
Abstention :	3

La proposition est adoptée à la majorité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. Évaluation de la Direction générale – Année 2020-2021

CONSIDÉRANT la pandémie mondiale de la COVID-19 qui sévit actuellement et les besoins accrus des milieux reliés à cette situation particulière et exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que l'institution du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Samares s'est fait le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration d'élaborer un processus d'évaluation qui répond au besoin du centre;

CONSIDÉRANT que l'identification des objectifs et attentes nécessaires pour l'évaluation n'a pas été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

DE REPORTER l'évaluation de la Direction générale du Centre de service scolaire à l'année 2021-2022.

CA 2021-03-16-050

9. RESSOURCES MATÉRIELLES

9.1. Choix des professionnels pour la construction de la nouvelle école primaire à Notre-Dame-des-Prairies

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a lancé un appel d'offres public qualitatif pour le choix des professionnels pour la construction de la nouvelle école primaire à Notre-Dame-des-Prairies, conformément à l'article 16 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (c-65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par les membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes et ont obtenu la note la plus élevée par le comité de sélection dans leur discipline respective;

IL EST PROPOSÉ par madame Odile Lamarche et résolu unanimement :

DE RETENIR les firmes suivantes pour la réalisation du projet de construction de l'école primaire à Notre-Dame-des-Prairies :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Architecture : | TLA Architectes inc. (Laval) |
| - Ingénieur mécanique/électrique : | GBI experts-conseils inc. (Joliette) |
| - Ingénieur civil/structure : | Les services EXP inc. (Joliette) |

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

CA 2021-03-16-051

10. RAPPORT D'INFORMATION

10.1. Président

Aucun point à traiter.

10.2. Direction générale

La Direction générale dépose son rapport d'information.

11. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est ajouté.

12. HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est tenu.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 34.

David Cousineau
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale